**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

**Consultant International**

**Termes de référence pour l’évaluation à mi-parcours du projet « Création d’un marché pour le développement et l’utilisation des ressources de biogaz en Guinée »**

1. **INTRODUCTION**

Les présents TDR entrent dans le cadre de l’évaluation à mi-parcours des projets financés par le PNUD/FEM. La politique de suivi et évaluation (S&E) des projets PNUD-FEM se fait conformément aux règles et aux procédures du PNUD/FEM en matière de suivi et d’évaluation. Tous les projets devant être mis en œuvre sur plusieurs années sont encouragés à réaliser des évaluations à mi-parcours. Outre qu’elle permet d’examiner de manière indépendante et approfondie les progrès au niveau de l’exécution, ce type d’évaluation est conforme aux décisions prises par le Conseil du FEM relativement à la transparence et à l’amélioration de l’accès à l’information pendant l’exécution.

Le projet intitulé « Création d’un marché pour le développement et l’utilisation des ressources de biogaz en Guinée » (4780 PIMS), mis en œuvre par le PNUD se trouve dans sa troisième année de mise en œuvre. Le processus de l’évaluation à mi-parcours doit suivre les directives figurant dans le document Directives pour la conduite d’évaluation à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM disponible sur les sites :

[http://www.theFEM.org/FEM/node/785](http://www.thegef.org/gef/node/785)

<http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/midterm/Guidance_Midterm%20Review%20_FR_2014.pdf>

**2. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET**

Le projet s’inscrit dans le cadre de la protection de l’environnement et la gestion des ressources naturelles à travers principalement la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à usage domestique.

Il vise la création d'un marché viable et efficace pour la production, la commercialisation et l’utilisation généralisées de technologies de biogaz en Guinée à travers trois composantes interconnectées : 1) le développement d'un cadre politique, institutionnel, juridique et réglementaire adéquat ; 2) une chaîne d'approvisionnement en technologies à base de biogaz durables et abordables ; et 3) des capacités et une sensibilisation accrues des IMF et des consommateurs afin d'adopter des technologies à base de biogaz et de miser sur les retombées économiques et environnementales en découlant. Ce projet se centrera sur le développement et l'utilisation de technologies à base de biogaz afin de remplacer la biomasse forestière à laquelle a recours la majorité des ménages guinéens pour la cuisine ainsi que les combustibles fossiles importés utilisés par certaines entreprises commerciales/industrielles pour la génération de chaleur et/ou d'électricité requise dans le cadre de leurs activités commerciales.

Les résultats spécifiques du projet sont :

* Résultat 1 : Cadre politique et juridique/règlementaire simplifié et complet pour l'utilisation du biogaz en tant que source durable d'énergie renouvelable ;
* Résultat 2 : Promotion des investissements en technologies à base de biogaz via le recours à des mesures incitatives financières adéquates servant de catalyseurs aux promoteurs de projets ;
* Résultat 3 : Programme visant à soutenir la croissance d'un marché de fournisseurs et d'utilisateurs de biogaz et ses effluents, dans la perspective d’une amélioration globale des moyens de subsistance.

Le projet intervient dans 23 préfectures de la Guinée pour un budget total de 3.647.706 $US dont 2.647.706 $US du FEM, 500.000$US du PNUD et 500.000 $US du Gouvernement Guinéen qui intervient aussi en nature à hauteur de 500.000$US.

**3. OBJECTIFS DE L’ÉVALUATION À MI-PARCOURS**

L’évaluation à mi-parcours évaluera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu’énoncés dans le document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d’échec du projet, de manière à définir les changements qu’il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L’évaluation à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

**4. APPROCHE et MÉTHODOLOGIE**

L’évaluation à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L’équipe chargée de l’évaluation examinera toutes les sources d’informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet(par exemple, Fiche d’identité du projet (FIP), Plan d’initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l’évaluation annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d’enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l’équipe juge utile pour étayer l’évaluation). L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours examinera l’outil de suivi de référence du domaine d’intervention du FEM présenté au FEM avec l’approbation du responsable, et l’outil de suivi à mi-parcours du domaine d’intervention du FEM qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l’évaluation à mi-parcours.

L’équipe chargée de L’évaluation à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative[[1]](#footnote-1) afin d’assurer une participation active de l’équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du FEM), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-FEM, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l’évaluation à mi-parcours avec succès.[[2]](#footnote-2) Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres: organismes d’exécution, Ministère en charge de l’Environnement, principaux experts et consultants dans les domaines liés au projet, Comité de pilotage du projet, parties prenantes au projet, Centres de recherche, autorités locales et les Organisations de la Société Civile, etc. En outre, l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours doit conduire des missions sur le terrain dans les 23 préfectures couvertes actuellement par le projet.

Le rapport final d’examen à mi-parcours doit exposer en détails l’approche appliquée pour L’évaluation, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l’approche appliquées pour l’évaluation.

**5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L’ÉVALUATION À MI-PARCOURS**

L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours évaluera l’évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après. Veuillez consulter le document *Directives pour la conduite de l’évaluation à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM* pour obtenir une description détaillée de ces catégories.

**i. Stratégie de projet**

Conception de projet :

* Analyser le problème auquel s’attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu’énoncés dans le Document de projet.
* Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c’est le moyen le plus efficace d’atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d’autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
* Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l’appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s’il s’agit de projets multi-pays) ?
* Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l’information ou à d’autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
* Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. Voir annexe 9 des *Directives pour la conduite de L’évaluation à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM* pour obtenir d’autres instructions.
* Indiquer s’il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/cadre logique :

* Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.
* Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
* Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l’avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu’il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
* S’assurer que l’on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

**ii. Progrès vers la réalisation des résultats**

Analyse de progrès vers les réalisations :

* Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l’aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de L’évaluation à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM* ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalisations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Stratégie de projet**  | **Indicateur[[3]](#footnote-3)** | **Niveau de référence[[4]](#footnote-4)** | **Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)** | **Cible à mi-parcours[[5]](#footnote-5)** | **Cible à la fin du projet**  | **Niveau et évaluation à mi-parcours[[6]](#footnote-6)** | **Évaluation obtenue[[7]](#footnote-7)** | **Justification de l’évaluation**  |
| **Objectif :**  | Indicateur (si applicable): |  |  |  |  |  |  |  |
| **Réalisation 1 :** | Indicateur 1: |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2: |  |  |  |  |  |
| **Réalisation 2 :** | Indicateur 3: |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4: |  |  |  |  |  |
| Etc. |  |  |  |  |  |
| **Etc.** |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Grille d’évaluation des indicateurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vert = réalisé | Jaune = en voie de réalisation  | Rouge = pas en voie de réalisation  |

Après analyse des progrès vers l’obtention des réalisations :

* Comparer et analyser l’outil de suivi de départ du FEM avec celui réalisé juste avant l’évaluation à mi-parcours.
* Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.
* En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

**Perspective liée au genre :** évaluer la prise en compte de l’aspect genre dans la mise en œuvre des projets et faire des propositions d’amélioration.

**iii. Mise en œuvre des projets et gestion adaptative**

Mécanismes de gestion :

* Examiner l’efficacité globale de la gestion de projet telle qu’énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité d’exécution de l’organisme d’exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité de l’appui fourni par l’organisme partenaire du FEM (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

Planification des activités :

* Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
* Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu’elle soit axée sur les résultats.
* Examiner l’application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu’outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

* Etudier la gestion financière du projet, en s’attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
* Passer en revue tout changement d’allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l’adéquation et la pertinence de ces révisions.
* Le projet s’accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
* Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L’équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d’harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet :

* Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficients ? Sont-ils rentables ? D’autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
* Etudier la gestion financière du budget de suivi et d’évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l’évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes :

* Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
* Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre du projet ?
* Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication de données :

* Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
* Evaluer si l’équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du FEM (c’est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
* Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication :

* Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d’informations existent-il dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?
* Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)
* Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d’une demi page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l’environnement mondial.

**iv. Durabilité**

* Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, L’évaluation annuel du projet /PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
* En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

Risques financiers pour la durabilité :

* Quelle est la probabilité qu’il n’y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l’aide du FEM (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d’appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales sont-elles conscience qu’il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L’équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l’avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

* Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l’évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet?

**Conclusions et recommandations**

L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de L’évaluation à mi-parcours, à la lumière des résultats.[[8]](#footnote-8)

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d’interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de L’évaluation à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM* pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

**Évaluation**

L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l’évaluation à mi-parcours. Voir l’annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

Tableau de résumé de l’évaluation et des réalisations de l’évaluation à mi-parcours du projet Création d’un marché pour le développement et l’utilisation des ressources de biogaz en Guinée

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation** | **Evaluation examen à mi-parcours** | **Description de la réalisation** |
| **Stratégie du projet**  | N/A |  |
| **Progrès accomplis vers la réalisation des résultats**  | Evaluation de la réalisation de l’objectif : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 1 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 2 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Etc.  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive**  | (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| **Durabilité** | (sur une échelle de 4 points) |  |

**6. CALENDRIER**

La durée totale de l’évaluation à mi-parcours sera (*30 jours ouvrables)* pendant *(06 semaines)* à compter du *(14 Septembre 2018),* et n’excédera pas cinq mois après le recrutement des consultants. Le calendrier provisoire de L’évaluation à mi-parcours est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **CALENDRIER** | **ACTIVITÉ** |
| *05 Septembre 2018* | Clôture des candidatures  |
| *11 Septembre 2018* | Sélection de l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours  |
|  *14 Septembre 2018* | Préparation de l’équipe (remise des Documents de projet) |
| *(15 au 17 Septembre 2018) 03jours*  | Examen des documents et préparation du Rapport initial d’examen à mi-parcours  |
| *(18 au 19 Septembre 2018) 02 jours* | Finalisation etvalidation du Rapport d’initiation de l’évaluation à mi-parcours- au plus tard au début de la mission pour l’évaluation à mi-parcours  |
| *(20 Septembre au 04 Octobre 2018) 15 jours*  | Mission pour l’évaluation à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain  |
| *(08 Octobre 2018)*  | Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions - au plus tôt à la fin de la mission pour l’évaluation à mi-parcours  |
| *(09 au 15octobre 2018 ) 08 jours*  | Préparation du projet de rapport  |
| *(16 au 23 Octobre 2018) 02 jours*  | Incorporer un système de renvoi aux documents du retour d’information dans le projet de rapport/finalisation du rapport d’examen à mi-parcours  |
| *(26 octobre 2018)*  | Préparation et publication d’une réponse de la direction  |
| *(29 octobre 2018)*  | Organisation d’un atelier avec les parties prenantes (pas obligatoire pour l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours) |
| *(31 octobre 2018)* | Date prévue d’achèvement de l’ensemble du processus d’évaluation à mi-parcours  |

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d’initiation.

**7. DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L’ÉVALUATION À MI-PARCOURS**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Documents à produire** | **Description** | **Délais** | **Responsabilités** |
| **1** | **Rapport d’initiation de L’évaluation à mi-parcours**  | L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d’examen  | Au plus tard 2 semaines avant la mission pour l’évaluation à mi-parcours : (*19 Septembre 2018*) | L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours présente le rapport à l’Unité mandatrice et à la direction du projet  |
| **2** | **Présentation** | Premières conclusions  | Fin de la mission pour l’évaluation à mi-parcours : (*08 Octobre 2018*) | L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours présente les conclusions à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **3** | **Projet de Rapport final**  | Rapport complet en français et en anglais (rédigé à l’aide des directives sur le contenu figurant à l’annexe B) avec les annexes | Dans les trois semaines suivant la mission pour l’évaluation à mi-parcours : (*15 Octobre 2018)* | Le projet sera envoyé à l’Unité mandatrice, révisé par le RTA, l’Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du FEM  |
| **4** | **Rapport final \*** | Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d’examen à mi-parcours  | Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport : (*23 Octobre 2018*) | Le rapport final sera envoyé à l’Unité mandatrice |

\*Le rapport final d’examen à mi-parcours doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l’Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

1. **DISPOSITIONS RELATIVES À L’ÉVALUATION À MI-PARCOURS**

C’est l’Unité mandatrice qui a la responsabilité principale de gérer l’évaluation à mi-parcours. L’Unité mandatrice de l’évaluation à mi-parcours du projet est le PNUD.

L’Unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s’assurera que l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L’équipe du projet aura la responsabilité de prendre contact avec l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d’organiser les visites sur le terrain.

1. **COMPOSITION DE L’ÉQUIPE**

Une équipe composée de deux consultants indépendants conduira l’évaluation à mi-parcours - un consultant international qui est le chef d’équipe (ayant l’expérience des projets et des évaluations dans d’autres pays) et un consultant national. Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au projet.

**Compétences spécifiques :**

* Compétences en gestion adaptative, telle qu’appliquée dans les changements climatiques ;
* Une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d’évaluation axées sur les résultats ;
* Expérience de travail dans des domaines techniques concernés pendant au moins 05 ans ;
* Compétences analytiques démontrables ;
* L'évaluation des projets / et les expériences au sein du système des Nations Unies seront considérées comme un atout ;
* Une connaissance des procédures du PNUD et du FEM est un atout ;
* Disponibilité à se déplacer à l’intérieur du pays ;

**Le ou la consultant(e) International(e) doit avoir les qualifications suivantes :**

Etre titulaire d’un diplôme d’études supérieures (Bac + 5) dans l’un des domaines suivants : Energie renouvelable, Environnement, changement climatique, développement rural, gestion desressources naturelles, statistique, sciences sociales, économie ou tout autre domaine pertinent ;

* avoir au moins 05 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans l’évaluation de projets similaires financés par le FEM;
* une connaissance des procédures du PNUD et du FEM ;
* une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d’évaluation axées sur les résultats ;
* avoir des connaissances techniques en changement climatique et énergie renouvelable ;
* disposer de connaissance sur les questions environnementales liées au développement énergétique en Guinée ou dans un pays de l’Afrique de l’Ouest ;
* avoir une excellente maîtrise du français et de l’anglais (lu, écrit et parlé).

**Responsabilité :**

**Responsabilité du consultant international**

* Planifier, conduire l’évaluation et présenter les rapports;
* Consulter toute la documentation requise;
* Collecter les données ;
* Utiliser les méthodes d'évaluation des meilleures pratiques dans la conduite de l'évaluation ;
* S’assurer que les rapports répondent aux normes de qualité requise ;
* Présenter l'avant-projet des résultats, le rapport provisoire et final de l'évaluation ;
* Proposer des recommandations pertinentes dans le cadre de la pérennisation des acquis du projet ;
* Faire le briefing pour le Bureau pays du PNUD et l'équipe de gestion de projet ;
* Traduire en anglais et soumettre le rapport final de l’évaluation.

Les deux consultants devront se familiariser en détail avec le projet en prenant connaissance des documents pertinents avant le démarrage de la mission et les voyages de terrain.

**Grille d’évaluation Consultant international**

|  |  |
| --- | --- |
| Critères  | Note maximum |
|
| 1. | Diplôme d’études supérieures (Bac + 4) dans l’un des domaines suivants : Energie renouvelable, développement rural, environnement, changement climatique, gestion des ressources naturelles, statistique, sciences sociales, économie ou tout autre domaine pertinent | 20 |
| 2. | Au moins 05 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans l’évaluation de projets similaires | 35 |
| 3. | Connaissances et expériences en matière du changement climatique (atténuation), des problématiques liés à la gestion des énergies renouvelables en Guinée ou d’un pays de l’Afrique de l’Ouest | 15 |
| 4. | Méthodologie et plan de travail | 30 |
|  | **Total** | **100** |

1. **MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS**

|  |  |
| --- | --- |
| % | Étape |
| *25 %* | Suite à la présentation et la validation du rapport d’initiation définitif d’évaluation à mi-parcours |
| *35 %* | Suite à la présentation et l’approbation du premier projet de rapport d’évaluation d’examen à mi-parcours en français  |
| *40 %* | Suite à l’approbation (par le BP et le CTR du PNUD) du rapport d’évaluation d’examen à mi-parcours définitif en français et en anglais et au dépôt des copies dures et électroniques. |

1. **PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES [[9]](#footnote-9)**

**Méthode d’évaluation des offres**

La méthode d’évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des qualifications du consultant et sa proposition financière avec un score d’au moins 30 % pour l’offre financière.

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenues pour une analyse financière.

**Soumission** - le consultant international devra soumettre un dossier comprenant deux propositions (technique et financière) :

**La proposition technique doit contenir :**

* Une lettre de motivation signée par le candidat (1 page);
* Une brève proposition technique dûment signé par le candidat (3-4 pages);
* Un plan de travail détaillé, avec des dates de début et de fin pour chaque action et délai indicatif pour toutes les tâches et les livrables (5-10 pages);
* Un CV du candidat avec l’indication claire de son nom (tel qu’inscrit sur son passeport), sa date de naissance, ses qualifications académiques, ses compétences et son expérience professionnelle (4-5 pages);
* Un formulaire P11 (<http://sas.undp.org/Documents/P11_personal_history_form.doc> ) des Nations Unies dûment rempli et au moins 3 personnes de référence avec leurs adresses mail.

**La proposition financière :**

Une proposition financière sur la base d’un montant forfaitaire incluant (les honoraires, les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et le nombre de jours ouvrables pour la durée de la consultation).

Pour permettre une meilleure appréciation du montant forfaitaire proposé, le consultant doit éclater son montant forfaitaire en indiquant clairement les frais prévus pour les honoraires, les frais de voyages internationaux et ceux affectés aux indemnités journalières/perdiems

***N.B. :*** Les candidat (e)s sont tenus de se renseigner sur les [**Conditions Générales des Contrats Individuels**](http://www.cd.undp.org/hr/Conditions_G%C3%A9n%C3%A9rales_IC.pdf) **(annexe 1)**. (Cliquer sur « Conditions Générales des Contrats Individuels » pour télécharger le document)

**ANNEXES**

**Annexe 1 - Conditions générales des Contrats Individuels :**

****

**Annexe 2 – Tableau des Coûts**

**
Annexe 3 – P11 (SC & IC)**

****

**Le dossier complet devra nous parvenir par dépôt à l’accueil à l'adresse suivante:**

**Ou par email :** **ic.offres.gn@undp.org**

 Au plus tard : **vendredi 05 Septembre 2018 à 16H30 heure locale**.

Tout consultant éventuel qui aurait besoin de clarifications à propos du document d'invitation à soumissionner peut en informer par écrit l'entité du PNUD chargée des achats à l'adresse indiquée dans l'invitation à soumissionner ou par e-mail à l'adresse : **ic.offres.gn@undp.org**. Des exemplaires écrits de la réponse de l'organisation (incluant une explication de la demande de clarification mais sans identification de la source de la demande) seront envoyés à tous les consultants éventuels qui auront reçu les documents d'invitation à soumissionner. Tout consultant éventuel intéressé est invité à présenter sa proposition technique et financière en hors taxes (HT) (un original et 4 copies) et libellé en Dollars américains dépôt ou par email, conformément aux clauses et conditions du document de sollicitation

**Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l’équipe chargée de L’évaluation à mi-parcours**

1. Fiche d’identité du projet (FIP)
2. Plan d’initiation du projet du PNUD
3. Document de projet du PNUD -CPAP
4. Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement
5. Rapport d’évaluation à mi-parcours de l’UNDAF (2013-2017)
6. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
7. Plan Quinquennal de Développement socio-économique
8. Résultats de l’étude d’impact environnemental et social du PNUD
9. Rapport d’initiation de projet
10. Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR/APR)
11. Rapports d’activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
12. Rapports techniques et publications du projet
13. Rapports d’audit
14. Rapport d’ateliers
15. Rapport de consultation
16. Outils de suivi finalisés par domaine d’intervention du FEM après approbation du Responsable et à mi-parcours
17. Rapport de mission de contrôle
18. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
19. Directives financières et administratives appliquées par l’équipe du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles :

1. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
2. Documents programmatique de pays du PNUD
3. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet BIOGAZ et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d’évaluation des projets)
4. Carte indiquant le lieu du projet

**Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d’examen à mi-parcours**[[10]](#footnote-10)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Informations de base du rapport *(page d’ouverture ou page du titre)** Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le FEM
* Numéro PIMS du PNUD et numéro d’identification du projet du FEM
* Echéances de L’évaluation à mi-parcours et date du rapport d’examen à mi-parcours
* Région et pays concernés par le projet
* Domaine d’intervention opérationnel/programme stratégique du FEM
* Organisme d’exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet
* Membres de l’équipe chargée de L’évaluation à mi-parcours
* Remerciements
 |
| **ii.**  | Table des matières  |
| **iii.** | Acronymes et abréviations  |
| **1.** | Résumé *(3-5 pages)* * Tableau d’informations relatives au projet
* Description du projet (succincte)
* Résumé de l’avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
* Tableau du résumé de l’évaluation et de la performance
* Résumé concis des conclusions
* Tableau de synthèse des recommandations
 |
| **2.** | Introduction *(2-3 pages)** Finalité et objectifs de L’évaluation à mi-parcours
* Portée et méthodologie : principes de conception et d’exécution de L’évaluation à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de L’évaluation à mi-parcours
* Structure du rapport d’examen à mi-parcours
 |
| **3.** | Description du projet et contexte *(3-5 pages)** Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l’objectif et la portée du projet
* Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés
* Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant)
* Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.
* Calendrier et grandes étapes du projet
* Principales parties prenantes : liste récapitulative
 |
| **4.** | Résultats *(12-14 pages)* |
| **4.1** | Stratégie du projet * Conception du projet
* Cadre de résultats/cadre logique
 |
| **4.2** | Progrès accomplis vers la réalisation des résultats * Analyse des progrès accomplis vers les réalisations
* Obstacles entravant encore la réalisation de l’objectif du projet
 |
| **4.3** | Mise en œuvre du projet et gestion réactive * Dispositions relatives à la gestion
* Planification des activités
* Financement et cofinancement
* Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet
* Participation des parties prenantes
* Communication de données
* Communication
 |
| **4.4** | Durabilité * Risques financiers pour la durabilité
* Risques socio-économiques pour la durabilité
* Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité
* Risques environnementaux pour la durabilité
 |
| **5.** | Conclusions et recommandations *(4-6 pages)* |
|  |  **5.1**   | Conclusions * Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de L’évaluation à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet
 |
|  **5.2** | Recommandations * Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet
* Propositions d’orientations futures mettant en relief les principaux objectifs
 |
| **6.**  | Annexes* Mandat pour L’évaluation à mi-parcours (sans les annexes)
* Matrice d’évaluation pour L’évaluation à mi-parcours (critères d’évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
* Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données
* Echelles d’évaluation
* Itinéraire de la mission pour L’évaluation à mi-parcours
* Liste des personnes interviewées
* Liste des documents examinés
* Tableau de cofinancement (s’il ne figure pas dans le corps du rapport)
* Formulaire du Code de conduite du GENU signé
* Formulaire d’approbation de rapport final d’examen à mi-parcours signé
* *Joint en annexe dans un fichier séparé :* renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d’examen à mi-parcours
* *Joint en annexe dans un fichier séparé :* outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l’efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.)*
 |

**Mandat - ANNEXE C : Matrice d’évaluation pour L’évaluation à mi-parcours**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Questions d’évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| **Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l’appropriation nationale et au meilleur moyen d’atteindre les résultats escomptés ?**  |
| (Intégrer les questions d’évaluation) | (relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l’atténuation des risques etc.) | (Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet, partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour L’évaluation à mi-parcours, etc.) | (Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du projet, entretien avec les parties prenantes, etc.) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu’ici ?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficience et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s’adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d’évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Mandat - ANNEXE D** : Code de conduite du Groupe d’évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/C**onsultants chargés de L’évaluation à mi-parcours[[11]](#footnote-11)**

**Les évaluateurs/Consultants :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.

2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.

3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’accord avec le Consultant chargé de l’examen à mi-parcours**

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.**

Signé à *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Lieu)* le *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Date)*

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mandat - ANNEX E : Evaluation de L’évaluation mi-parcours**

|  |
| --- |
| **Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats :** (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif) |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l’objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».  |
| 5 | Satisfaisant (S) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes. |
| 3 | Assez insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | L’objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation n’a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet. |

|  |
| --- |
| **Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive :** (une seule évaluation globale) |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l’exception de quelques composantes faisant l’objet de mesures correctives. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 3 | Assez insatisfaisant (MU) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | La mise en œuvre d’aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |

|  |
| --- |
| **Évaluation de la durabilité :** (une seule évaluation globale) |
| 4 | Probable (L) | Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d’être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible  |
| 3 | Assez probable (ML) | Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de L’évaluation à mi-parcours  |
| 2 | Assez improbable (MU) | Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l’exception de certains produits et activités  |
| 1 | Improbable (U) | Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus  |

**Mandat - ANNEXE F : Formulaire d’approbation du Rapport d’examen à mi-parcours**

*(A remplir par l’Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-FEM et à joindre au document final)*

**Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :**

**Unité mandatrice**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Conseiller technique régional du PNUD -GEF**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [*UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results*](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/capacity-building/discussion-paper--innovations-in-monitoring---evaluating-results/)*,* 5 Nov 2013. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](http://www.undg.org/docs/11653/UNDP-PME-Handbook-%282009%29.pdf), chapitre 3, page 93. [↑](#footnote-ref-2)
3. Remplir à l’aide des données du cadre logique et des fiches de résultats [↑](#footnote-ref-3)
4. Remplir à l’aide des données du Document de projet [↑](#footnote-ref-4)
5. Le cas échéant [↑](#footnote-ref-5)
6. Indiquer par code de couleur uniquement [↑](#footnote-ref-6)
7. Utiliser l’échelle d’évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU [↑](#footnote-ref-7)
8. Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport. [↑](#footnote-ref-8)
9. Le recrutement des consultants devra se faire à la lumière des directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP: <https://info.undp.org/global/popp/Pages/default.aspx> [↑](#footnote-ref-9)
10. Le rapport ne devra pas excéder *40* pages au total (sans compter les annexes). [↑](#footnote-ref-10)
11. [www.undp.org/unegcodeofconduct](http://www.undp.org/unegcodeofconduct) [↑](#footnote-ref-11)